

**UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

**10^{ème} SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Niamey, 27 mars 2006

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie en session ordinaire, le 27 mars 2006 à Niamey, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, Président en exercice.

Etaient présents :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Monsieur Mathieu KEREKOU, Président de la République ;
- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso ;
- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République ;
- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République ;
- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure GNASSINGBE, Président de la République ;
- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Charles Konan BANNY, Premier Ministre ;
- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur Aristides GOMES, Premier Ministre.

Outre les membres du Conseil des Ministres de l'UEMOA, ont pris part aux travaux :

- Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), chargé de l'intérim du Gouverneur ;
- Monsieur Issa COULIBALY, Président par intérim de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Examinant la **situation économique, financière et monétaire de l'Union**, la Conférence a noté que la croissance économique a connu une légère amélioration en 2005. En effet, l'activité économique a enregistré dans la zone une croissance de 3,6% en 2005, contre 3,1% en 2004.

Elle a toutefois observé que cette croissance a été réalisée dans un contexte de tensions inflationnistes liées aux effets conjugués du renchérissement des prix des produits vivriers dans la plupart des Etats membres de l'Union et de la hausse des cours du pétrole, le niveau général des prix à la consommation étant ressorti, en moyenne, en hausse de 4,3% au cours de l'année 2005 contre 0,6% en 2004.

La Conférence a, en conséquence, invité les Etats membres à déployer des efforts appropriés, pour lever les contraintes à la réalisation d'une croissance forte et durable.

Elle a recommandé le renforcement, à court terme, du dispositif de sécurité alimentaire et la mise en œuvre effective, à moyen terme, des politiques sectorielles appropriées devant soutenir l'objectif de stabilité des prix.

Dans le **domaine des finances publiques**, la Conférence a invité les Etats à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire.

Elle a salué les différentes initiatives en matière d'allègement de la dette, notamment la dernière initiative des pays membres du G8.

Elle a lancé un appel à la Communauté financière internationale afin qu'elle prenne les dispositions permettant un accès rapide et dans des conditions garantissant son additionnalité, de l'ensemble des pays pauvres très endettés à cette initiative, en particulier les Etats membres de l'Union qui n'en bénéficient pas encore.

Au titre de la Commission, la Conférence a apprécié **l'état de la convergence macroéconomique en 2005**. Elle a noté qu'en dépit des efforts déployés pour accélérer l'assainissement du cadre macroéconomique, les objectifs de la convergence n'ont pu être réalisés.

A cet effet, la Conférence a adopté un Acte additionnel portant modification du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Cette

modification portant sur certaines dispositions actuelles du Pacte vise à assurer la poursuite et le renforcement de l'exercice de surveillance multilatérale. Le nouvel horizon de convergence a été fixé à fin 2008.

S'agissant de **l'état de mise en œuvre des réformes de l'Union**, la Conférence s'est félicitée des améliorations enregistrées, par rapport à l'année 2004, dues à des actions complémentaires réalisées notamment, dans le cadre de la ratification du Traité portant création du Parlement de l'Union, l'harmonisation des finances publiques et le programme de facilitation des transports. Elle a encouragé les Etats membres à maintenir leurs efforts pour une meilleure application de la législation communautaire de la concurrence et des règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au reversement du Prélèvement Communautaire de Solidarité.

Dans le domaine de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement, la Conférence a été informée des diligences entreprises par l'Union, en vue de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie qu'elle a retenue.

La Conférence a, par ailleurs, pris note de l'adoption par le Conseil des Ministres de deux Directives sur la libre circulation et l'établissement des Médecins et des Architectes, ainsi que d'une Directive sur l'accès des étudiants dans des conditions de traitement égal aux Institutions publiques d'enseignement supérieur des Etats membres.

Elle a été informée des travaux en cours, sur la libre circulation et l'établissement des Avocats, des Experts-Comptables et des Pharmaciens.

La Conférence a pris connaissance, avec intérêt, des mesures prises par la Commission dans le cadre de la politique commerciale commune. Elle a instruit la Commission et les Etats membres d'initier des actions, en vue de la suppression des entraves résiduelles aux échanges commerciaux intracommunautaires.

Dans le cadre de **la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'UEMOA**, la Conférence a adopté l'Acte additionnel instituant un Fonds Régional de Développement Agricole. Ce Fonds permettra à l'Union de disposer de ressources, nécessaires au financement du secteur agricole des Etats membres.

La Conférence a également pris connaissance du plan régional de lutte contre la grippe aviaire, dont l'objectif est d'apporter aux Etats membres, un appui à l'acquisition de réactifs de laboratoire, d'équipements de protection pour le personnel d'intervention, de vaccins aviaires, et un accompagnement dans l'organisation des campagnes de communication en direction des populations, ainsi que dans la prise en charge de l'indemnisation des producteurs.

La Conférence a invité la Commission à poursuivre ses efforts de coordination des actions entreprises par les Etats membres et à mobiliser les partenaires au développement autour des plans nationaux de lutte contre la grippe aviaire.

La Conférence a rendu publique une déclaration sur la coordination et le renforcement des mesures de prévention et de lutte contre la grippe aviaire dans l'espace UEMOA.

La Conférence a exhorté les partenaires au développement à s'engager résolument et urgemment auprès des Etats membres dans la lutte contre la grippe aviaire.

Au titre de la BCEAO, la Conférence a noté les résultats satisfaisants de l'action monétaire au cours de l'année 2005 qui a permis de contenir l'évolution des prix, nonobstant la forte hausse des cours du pétrole et l'insuffisance de l'offre de produits vivriers.

La Conférence a également noté les progrès accomplis dans la gestion administrative et financière de la Banque Centrale, ainsi que sur les chantiers engagés dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration financière et de la diversification du paysage bancaire. Elle a pris acte des réponses appropriées apportées aux questions essentielles relatives à l'administration de la Banque Centrale dans le cadre de l'intérim du Gouverneur.

La Conférence a examiné le Rapport de l'audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO, réalisé dans le cadre du projet de Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Elle a approuvé les conclusions de l'audit qui montrent que la BCEAO s'est résolument engagée dans un processus de modernisation de sa gestion et de contrôle de ses activités, conformément aux normes internationales.

Elle a instruit le Conseil des Ministres de prendre en compte certaines préoccupations des Hautes Autorités et de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre diligente des recommandations pertinentes dudit Rapport.

Au titre de la BOAD, la Conférence a salué le renforcement, au cours de l'année 2005, de la contribution de la BOAD, en matière **de financement de projets**, en appui aux efforts des Etats membres de l'Union dans la lutte contre la pauvreté, notamment en faveur des couches sociales les plus vulnérables en milieux rural et péri-urbain.

La Conférence a noté avec satisfaction les actions entreprises, en collaboration avec les Etats membres et les autres Institutions de l'Union, pour la mise en œuvre des stratégies et plan d'actions adoptés dans le cadre des réflexions sur les domaines de préoccupation des pays de l'UEMOA. Elle s'est félicitée en particulier de l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre les IST/VIH/SIDA et a demandé aux Institutions communautaires et aux Etats membres d'accomplir les diligences nécessaires à sa mise en œuvre.

La Conférence a apprécié les résultats obtenus par la Banque en matière de mobilisation de ressources nécessaires aux financements de ses activités. Elle a salué les efforts fournis dans ce cadre par l'Institution, pour la diversification de son actionnariat et la mise en œuvre effective du Projet de développement du marché financier régional, qui permettra de dynamiser ce marché et d'accroître les possibilités de financement des économies des pays de l'UEMOA.

La Conférence a demandé au Conseil des Ministres de l'UEMOA de prendre les mesures nécessaires pour appuyer la BOAD dans ses efforts de mobilisation de ressources concessionnelles, afin de lui permettre de répondre aux besoins de ses Etats membres en matière de lutte contre la pauvreté.

S'agissant du **Programme Economique Régional**, la Conférence a relevé avec satisfaction les actions menées par la BOAD, en synergie avec la Commission et la BCEAO, pour la préparation et l'organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds, en vue de la mobilisation de ressources nécessaires au financement du Programme. Elle a encouragé les Institutions communautaires à poursuivre les

diligences nécessaires à la tenue effective de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le PER au cours de l'année 2006.

Dans cette perspective, elle a lancé un appel aux partenaires au développement de l'Union pour apporter leur contribution aux efforts des Etats membres et des Institutions communautaires pour la mobilisation de ressources en vue du financement du Programme.

Elle a invité les Etats membres de l'Union, principaux bénéficiaires du programme, à s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre du PER.

La Conférence a pris acte des actions engagées par la BOAD pour le renforcement de la gouvernance d'entreprise, la modernisation de sa gestion et la maîtrise de ses risques.

En raison de l'annonce en séance, de nouvelles candidatures, dont celle de la Côte d'Ivoire, pour le poste de Gouverneur de la BCEAO, la Conférence a retenu d'examiner l'ensemble du dossier relatif à la désignation des Responsables de cette Institution et de la BOAD, à l'occasion d'une prochaine session extraordinaire. Dans l'intervalle, Monsieur Justin Damo BARO est chargé de l'intérim du Gouverneur de la BCEAO et Monsieur Issa COULIBALY est chargé de l'intérim du Président de la BOAD.

La Conférence a noté avec satisfaction l'évolution positive de la situation politique en Côte d'Ivoire. Elle a encouragé toutes les parties prenantes à la crise ivoirienne à persévérer dans cette voie.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, la Conférence a instruit les Organes de l'UEMOA à appuyer et à soutenir ce pays pour son accès aux marchés financiers.

La Conférence, en raison de l'important travail réalisé par Son Excellence, Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, en vue de l'approfondissement de l'intégration économique des Etats membres de l'Union, a décidé de le reconduire à la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, jusqu'à sa prochaine session.

La Conférence a adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Vice-Gouverneur de la BCEAO, chargé de l'intérim du Gouverneur, au Vice-Président, chargé de l'intérim du Président de la BOAD, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

Appréciant positivement le déroulement des dernières élections présidentielles au Bénin, la Conférence a tenu à féliciter le peuple Béninois et toute la classe politique Béninoise pour la maturité dont ils ont fait montre.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont tenu à rendre un hommage mérité au Président Mathieu KEREKOU, Président de la République du Bénin, pour son apport inestimable à la construction de l'UEMOA et à la consolidation de la démocratie au Bénin.

Au moment de son départ, la Conférence lui rend un vibrant hommage pour son implication personnelle aux succès obtenus par l'Union.

Sur invitation de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, la Conférence tiendra sa prochaine session à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, très sensibles à l'accueil fraternel qui leur a été réservé en terre africaine du Niger, remercient très chaleureusement Son Excellence Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, le Gouvernement et le peuple du Niger.

Fait à Niamey, le 27 mars 2006

Pour la Conférence des Chefs d'Etat et
de Gouvernement de l'UEMOA,
Le Président en exercice

Mamadou TANDJA